

Politique d'achats responsables

Outdoor Sports Valley

L'association Outdoor Sports Valley s'est engagée dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), afin d'anticiper les enjeux du développement durable (évolution des obligations réglementaires, hausses futures des combustibles fossiles ou à la taxation vraisemblable des émissions), et de limiter notamment les impacts environnementaux de sa politique d'achat de prestations, de services et de matériels.

L'ensemble de cette démarche a été initiée suite à la réalisation du bilan carbone de l'association en 2019. Plus de détails sur cette démarche sont disponible sur le lien suivant :

<https://www.outdoorsportsvalley.org/bilan-carbone-osv-nos-pistes-damelioration/>

Aujourd'hui, en plus de réduire son propre impact environnemental, OSV veut se montrer exemplaire, sensibiliser et, peut-être, inspirer ses fournisseurs/prestataires sur leur propre responsabilité au titre des problématiques de développement durable. C'est pourquoi OSV invite ses fournisseurs/prestataires à s'engager et à agir à ses côtés à travers leur adhésion à cette présente politique d'achats responsables. OSV sera particulièrement vigilant sur les problématiques de traitement des déchets, de consommation d'énergie, et d'émission de gaz à effet de serre.

L'engagement d'OSV :

- Nous nous attachons à respecter et promouvoir dans nos activités les principes relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à l'environnement, à l'éthique, à la citoyenneté et à la solidarité.
- Pour apprécier la compétitivité entre des offres de différentes provenances, OSV s'engage à prendre en compte l'ensemble des composantes du coût, apprécier la qualité du bien ou du service, les délais, l'aspect local et l'engagement RSE du fournisseur.
- OSV s'engage à rendre ce processus de sélection le plus transparent possible pour ses partenaires. En adhérant à cette politique d'achats, nos fournisseurs et prestataires comprennent donc qu'ils seront désormais évalués non seulement sur leur habilité à répondre aux missions proposées, mais également sur la qualité des prestations proposées, les conditions tarifaires et commerciales, la volonté de s'engager au sein d'OSV (adhésion ou autre forme de participation) , l'engagement RSE et sur la localisation du prestataire par rapport au lieu de la prestation.

L'engagement des fournisseurs :

- A partir de 2022, nous demandons à l'ensemble des fournisseurs et prestataires d'OSV de remplir une fiche d'évaluation auto-déclarative sur leurs pratiques RSE. Cette fiche d'évaluation a été élaborée et pondérée pour correspondre au mieux à nos différentes

typologies de fournisseurs et prestataires. Nous avons ainsi pondéré plus fortement les critères ayant à la fois un fort impact positif et étant atteignables par toute typologie d'entreprise. En parallèle, nous avons moins fortement pondéré les critères plus difficilement atteignables pour certaines typologies d'entreprises, ou présentant des impacts moindres. Si vous souhaitez en savoir plus sur le barème d'évaluation RSE et la pondération de la fiche d'évaluation, contactez-nous.

- En cas de refus à prendre part à cette évaluation, l'offre du fournisseur/prestataire sera tout de même prise en compte, mais automatiquement pénalisée dans son évaluation vis-à-vis des autres offres reçues pour le service demandé et ayant complété l'évaluation.
- Une évaluation, même améliorable, est considérée par OSV comme un premier engagement dans une démarche de RSE et valorisée comme tel dans le processus de sélection. OSV espère que cette démarche pourra entraîner une réflexion et des actions en termes de RSE chez ses fournisseurs/prestataires, pour contribuer à la protection sociale et la préservation de nos ressources communes.

Les thématiques suivantes seront analysées par OSV dans le cadre de cette évaluation RSE : Les pratiques de gouvernance, les pratiques sociales internes, l'impact sur l'environnement et l'impact positif que peut avoir le partenaire sur la société. Une attention particulière sera accordée à l'impact sur l'environnement et à la participation du prestataire ou fournisseur à la vie de l'association (adhésion).

Cette évaluation RSE sera prise en compte dans la sélection de nos futurs partenaires au même titre que les composantes du coût, l'appréciation de la qualité du bien ou du service, les délais ou encore l'aspect local. Ce processus permettra à OSV d'intégrer le partenaire évalué dans son catalogue de fournisseurs/prestataires potentiels. Les critères autres que la RSE seront évalués en interne par OSV, vous n'avez donc pas besoin de répondre à d'autres grilles d'évaluation spécifiques. En revanche, vous pouvez compléter votre réponse à nos appels d'offres avec tout élément ou document permettant d'analyser les qualités des prestations que vous proposez ; vos conditions tarifaires et commerciales etc.

La grille d'évaluation des fournisseurs/prestataires qu'utilise OSV est publique et transparente. Elle sera diffusée à tous les prestataires et fournisseurs à partir de 2022 au même titre que cette nouvelle politique d'achats responsables. Elle sera également disponible sur l'espace MY OSV (réservé aux adhérents) sous : Doc Center > Tutos & Infos Pratiques OSV > Grille évaluation fournisseurs et prestataires OSV

Benjamin Thaller



le 25 Février 2022



**ACCÉLÉRATEUR DE LA
FILIERE OUTDOOR**
